

Pully prévoit un budget très légèrement déficitaire pour 2014.

Le budget 2014 de Pully prévoit un résultat légèrement déficitaire, néanmoins très proche de l'équilibre, notamment dû à la charge supplémentaire liée à l'assainissement de la Caisse de pension (CIP), la hausse des achats de biens, services et marchandises, ainsi que l'augmentation du coût de la sécurité (Association intercommunale de la Police Est-Lausannois). Ainsi les charges au budget s'élèvent à CHF 143 mios avec un excédent de charges d'environ CHF 60'000.00.

Charges maîtrisables

Le budget 2014 prévoit une progression des *charges maîtrisables* d'environ CHF 2.7 mios par rapport au budget 2013 et d'approximativement CHF 7.2 mios par rapport aux comptes de l'année 2012.

Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent de 3.4 % par rapport au budget 2013 et de 10.9 % par rapport aux comptes 2012. Cette progression provient pour l'essentiel de la participation de la Commune de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP), ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 2.05 équivalents temps pleins (ETP) par rapport au budget 2013. De plus, la modification des conditions de rémunération des accueillantes en milieu familial (mamans de jour) génère une augmentation de la masse salariale de l'ordre de CHF 200'000.00.

Les *achats de biens de services et marchandises* progressent de 7.9 % par rapport au budget 2013 et de 20.5 % par rapport aux comptes 2012, en raison notamment de l'achat et la consommation d'électricité, de l'entretien des bâtiments communaux, canalisations, parcs et zones de loisirs, des honoraires et frais d'expertises.

Les *aides et subventions* augmentent de 1.5 % par rapport au budget 2013 et de plus de 7.0 % par rapport aux comptes 2012. La progression, par rapport au budget 2013, provient de l'édition 2014 du Festival " Pully-Lavaux à l'Heure du Québec " qui se tient une année sur deux, aux aides sociales liées aux taxes sur les déchets, à la hausse de la subvention communale en faveur de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse suite à l'intégration des APEMS et de la progression du coût des accueillantes en milieu familial.

Charges péréquatives

Le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Pully diminue de CHF 0.9 mio par rapport au budget 2013. Cette baisse provient en partie des négociations financières entre les communes et l'Etat.

Revenus

Les *recettes fiscales* augmentent d'environ CHF 1.1 mios (+ 1.2 %) par rapport au budget 2013 et de CHF 1.8 mio (+ 2.1 %) par rapport aux comptes 2012.

Toutefois, l'évaluation des revenus fiscaux est extrêmement difficile en raison de la bascule de 2 points d'impôts effectuée en faveur des communes en 2012 et ce, afin de prendre en compte les effets financiers de la réforme policière.

De plus, le taux d'imposition considéré dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 est identique à celui du budget 2013, soit 63.0 (65.0 en 2012), pour compenser l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets.

Les *revenus non fiscaux* progressent d'environ CHF 1.2 mios par rapport au budget 2013 (+ 2.9 %) et de CHF 2.8 mios (+ 7.8 %) par rapports aux comptes 2012. Cette hausse est essentiellement due à l'augmentation des revenus liés aux recettes de timbres pour l'acheminement de l'électricité.

Endettement communal

Malgré un budget 2014 très légèrement déficitaire, Pully devrait obtenir une marge d'autofinancement positive d'environ CHF 2.6 mios.

Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour 2014. Pully devra donc recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie des investissements, entraînant l'augmentation de la dette communale durant 2014.

Ainsi, la dette communale consolidée devrait vraisemblablement se situer aux alentours de CHF 90.0 mios au 31 décembre 2014.

Conclusions

Le projet de budget 2014 est presque équilibré et ce, malgré la charge supplémentaire liée à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP), la hausse des achats de biens, services et marchandises ainsi que l'augmentation du coût de la sécurité (Association intercommunale de la Police de l'Est-Lausannois).

La forte progression des investissements communaux liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux), au PALM et ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement communal.

La réalisation des objectifs retenus par la Municipalité pour la législature et en particulier de ses deux priorités (mise en place d'une politique du logement et augmentation de l'attractivité du centre-ville) conduira la Commune à consentir un effort tout particulier, en termes de dépenses d'investissements, ces prochaines années.

Néanmoins, ces investissements devraient également générer des revenus supplémentaires qui amélioreront de manière non négligeable la situation financière future de la Commune, notamment ceux liés aux recettes fiscales (augmentation démographique et progression des revenus).

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité et à une conjoncture relativement bonne, la Ville de Pully est placée sous des conditions favorables pour faire face aux nombreux défis de ces prochaines années et mener à bien une série d'investissements nécessaires dans le cadre de la modernisation de notre cité.

Pully, le 26 novembre 2013 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances - 021 721 31 46